

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Objet :

**TARIFS DE LA
NOUVELLE
SALLE
POLYVALENTE**

Le vingt huit novembre deux mil vingt et deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie, sous la Présidence de Monsieur R. BILLORE, Maire de Lihons.

Présents : R. BILLORE, M. FROISSART, F. GUILBAUD, A. COCHET, P. DUPONCHELLE, A. GREZ, S. COGEZ, S. CANELLE, I. VADUREL. M. FERREIRA

Pouvoirs : F. GUILBAUD à S. CANELLE,

Absent non excusé : M. HANOCQ

Date de la convocation : 21/11/2022

Le Conseil désigne S. CANELLE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques modifications aux tarifs de la salle des fêtes votés en 2021.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-1 et L.2241-1 et suivants,
- Vu la délibération 2022-046 du 15 novembre 2021,
- Après avoir délibéré :
- Valide les tarifs de la salle polyvalente du tableau suivant applicables en 2023 :

	Sans vaisselle	Avec vaisselle
Journée exclusivement pour entreprises	150€	250€
Associations locales	Gratuite	
Forfait week-end		
Habitant	200€	250€
Extérieur	350€	500€

Un forfait nettoyage de 30€/h

La location d'un barnum de 6*3 avec 6 mange-debout au tarif de 50€

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Extrait certifié conforme

Fait à Lihons le **29 NOV. 2022**

Robert Billoré
Maire de Lihons

